

Copie.

A Paris ce 1^{er} de Juin 1665

Monsieur;

J'ay receu avec une tresgrande joye celle de laquelle il vous a plu m' honorer, de me voir toujours dans vostre souvenir ne scauroit que m'en donner une tres-sensible, et qui a esté beaucoup augmentée en apprenant que vous en recevez aussi la ou vous estes; Je la vous souhaite toute entiere et la et en tout autre lieu, et vous vous assurez que personne n'y prendra jamais plus grande part que moy, Et que je n'omettray jamais aucune occasion pour y pouvoir contribuer tout mon possible. J'ay bien M. Militaire vostre Gouverneur qui me fit l'honneur de venir chez moy en passant par icy, Je le trouve un tres-bonne homme, bien sage, bien modéré, qui quand le Roy vous auroit laissé le choix tout libre, vous ne scauriez avoir mieux choisi, il n'y a que cela a y dire, que vous ne pouvez pas y mettre un de la Religion, bien que vous l'eussiez voulu, mais de l'autre costé ce que vous avez toujours tres-prudemment considéré est de grand poids, sc. qu'il est bon de s'entretenir dans le sien, comme l'on peut. Et cela principalement quand celuy qui s'en est saisi et qui vous empêche est le plus fort, Ma femme vous baise bien humblement les mains, vous rend tres-Eumblés graces de vostre obligent souvenir, et dit qu'elle auroit esté toute ravie de vous avoir veu en cette Pompe, entouré de vos gardes, et accompagné de ce grand cortège, ou neantmoins vous ne luy auriez pas donné tant de peur, comme de vous veur en la Hollande étant vostre prisonniere, ce qu'il faut qu'elle soit, vous scaurez par accord si elle y est menée: Mais Et las, sans rancune, Dieu vueille qu'il n'y est pas, si non des prisonniers

au moins dix prisonniers de costé et d'autre et de Hollande
en Angleterre, et d'Angleterre en Hollande bien tost, ou
plustost je voudrois qu'ils fussent tous prisonniers et point de
tuer et mort: Car s'ils ne sont deia aux prises ils n'en sont
pas loing, les deux flottent estants en mer, et s'estant aller
chercher l'une l'autre depuis quatre ou cinq jours, qui sont
derniers nouvelles que nous en avons eues, de sorte qu'il y a appare
ce que beaucoup de sang sera bien tost répandu, et qui pis est
tout sang protestant, ce qu'ils n'ont pas besoyn de se tirer
eux mesmes, ayant tant d'ennemis qui ne demandent autre
chose, et comme auparavant je disois, le Diable emporte le
menteur, Je dis maintenant, le Diable emporte celuy qui en est
cause, et encore celuy qui n'en est pas marri: cependant je diray
aussi que tous Anglois et Hollandois ne sont pas ennemis, Car si
je ne me trompe bien fort vous me ferez et me ferez toujours
l'honneur de me croire ce que je suis véritablement, et en
sincerité et avec toute sorte d'affection c'est.

Monsieur

La Superscription

A. Monsieur

Monsieur de Duplicum

à Orange

Votre très humble et très obéissant
Serviteur, et tout signé

Hollis.

+

N. 410.

Propositions que feurent faites au
Dernier Bureau du College sous
le bon plaisir de son Altesse

- I Qui le professeur de philosophie qui est a
presant de la religion continuerait sa vie -
durant, et en cas de mort on luy donneroit pour
successeur un Catholique, de ainsi s'droit toujours
fait convenablement

- 2 Qui il y auroit deux professeurs de philosophie
a sçavoir celui qui l'ensigne a presant, et un
autre Catholique, pour l'entretien duquel, la
Communauté s'droit prieé de donner deux cens
escus.

- 3 Qui si on vouloit convenir que le College
fust compose de six classes (aini que les Catholi-
ques le mesypoient) a sçavoir de quatre bacheliers
de la Rhetorique et de la Philosophie. Les
Catholiques donndrois le choix, a ceux de la -

N. 610

Propositions de l'Académie
de la langue Française
le 10 Mars 1635

I
Les Académiciens de l'Académie
de la langue Française ont
résolu de se réunir
à Paris le 10 Mars 1635
pour commencer
leur travail

II
Il y a eu
à Paris le 10 Mars 1635
une assemblée
de l'Académie
de la langue Française
pour commencer
leur travail

III
Les Académiciens de l'Académie
de la langue Française ont
résolu de se réunir
à Paris le 10 Mars 1635
pour commencer
leur travail

Religion d'en prendre trois, et laisser les autres
trois aux Catholiques, moyennant quoy ils consenti-
royent au payement annuel de trois cents livres que
La Communauté donne.

4 feust encore propose dans l'assemblée du
Bureau que les Catholiques consentiroient au
payement des ardrages des ^{des} trois cents livres, et
du courant dicelles pourveu que le Bureau eussent
en corps a S.A. de la supplia de vouloir regler le
différant qui est entre les parties sur le subet d'un
professeur en philosophie, et d'ordonner que
a l'advenir les professeurs ira alternativement
de la Religion de Catholique, ou qu'il quit y en
aye deux Livres de Religion de l'autre Catholique
et le payement des ^{des} trois cents livres se continue-
roit jusques a ce que S.A. y veust pourveu.

Laquelle d'icelle proposition feust agreee
par la plus grande partie de lad'assemblée, le
1^r de Londres premier consul de Catholique offrit
de la communiquer au corps des Catholiques
de don solliciter l'agrement. Laquelle offre
ne feust pas acceptee.

Respectueux de la part de la ville de ...
à Monsieur de ...

4

Je suis très fâché de ...
à Monsieur de ...

Je suis très fâché de ...
à Monsieur de ...

de
na
de

